

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-34

AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PORTANT MISE À JOUR DE LA LISTE DES ES- PÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du conseil national de protection de la nature ;

Le CNPN émet un **avis favorable** sur le projet d'arrêté portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER